



---

Sainte-Érène, le 7 août 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue lundi le 7<sup>e</sup> jour du mois d'août 2023 à 19h30 au centre municipal et communautaire situé au 362, rue de la Fabrique, à Sainte-Érène, sous la présidence du maire M. Sébastien Lévesque.

Sont présent(e)s :

Mme Carmen Fournier, conseillère	Siège # 3
Mme Nancy Lizotte, conseillère ;	Siège # 4
M. Alain Delisle, conseiller ;	Siège # 5
M. Nelson Thériault, conseiller :	Siège # 6

Absent :

Mme Nathalie Daoust ,	Siège # 1
M. Charli Fournier, conseiller ;	Siège # 2

Formant ainsi le quorum et tous déclarent avoir reçu l'avis de convocation par courrier électronique.

Est également présente Marie-France Lévesque directrice générale et greffière-trésorière.

---

### 1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19h30 par le maire, M. Sébastien Lévesque.

142-08-2023

### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1. **Ouverture de la séance**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2023**
4. **Présentation et approbation des comptes**
5. **Période de questions des citoyens**
6. **Administration**
  - 6.1 concernant l'annulation de l'appel d'offres # 7.3-7040-19-57-Projet d'infrastructure d'aqueduc et d'égout (diverses rues)
  - 6.2 CITQ – Corporation de l'industrie touristique du Québec
  - 6.3 Demande d'aide financière au volet 4 – soutien à la coopération intermunicipale du fonds régions et ruralité
  - 6.4 Ressources humaines
7. **Voirie**
  - 7.1 Souffleuse
8. **Eau potable et eaux usées**
  - 8.1 Biosor – Remplacement du média filtrant du biofiltre de Val d'Érène
9. **Biomasse**
  - 9.1 Modification de la fournaise
10. **Urbanisme et zonage**
  - 10.1 Dérogation mineure – 409 rue Principale
  - 10.2 Offre de service 2023-13 - Modification du règlement sur les permis et certificat ainsi que du règlement de construction
  - 10.3 Demande de permis – 6 rue des résidents
11. **Loisirs et culture**
  - 11.1 90<sup>e</sup> anniversaire
12. **Autres sujets :**
  - 12.1 La Fondation prévention du suicide du Bas-St-Laurent

**13. Période de questions des citoyens**

**14. Levée de la séance**

Il est proposé par Alain Delisle appuyé par Carmen Fournier et résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le 7 août 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**143-08-2023 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2023**

Il est proposé par Carmen Fournier appuyé par Alain Delisle et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 juillet 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**144-08-2023 4. Présentation et approbation des comptes**

Il est proposé par Nancy Lizotte, appuyé par Alain Delisle et résolu, d'approuver les comptes du mois de juillet 2023 au montant de 103 094.48\$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5. Période de questions des citoyens**

Une période de questions réservée aux citoyens débute à 19h38.

- Vitesse 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> rang
- Aqueduc égouts secteur Val-d'Irène
- Souffleuse

**6. Administration**

**145-08-09 6.1 concernant l'annulation de l'appel d'offres # 7.3-7040-19-57-Projet d'infrastructure d'aqueduc et d'égout (diverses rues)**

Considérant Que la municipalité de Sainte-Irène est le donneur d'ouvrage du projet # 7.3-7040-19-57 - Projet d'infrastructure d'aqueduc et d'égout (diverses rues) ;

Considérant Que la Municipalité de Sainte-Irène a procédé à un appel d'offres public # 7.3-7040-19-57- Projet d'infrastructure d'aqueduc et d'égout (diverses rues) pour la réalisation des travaux de remplacement et de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sur les rues Boule-de-Neige, Flocons et Cristaux ;

Considérant Que les fournisseurs suivants ont déposé une soumission conforme dans le cadre dudit appel d'offres, à savoir :

- Les Excavation Léon Chouinard et Fils Ltée 1 405 804,82 \$ (1er rang)
- Action Progex inc. 1 617 775,86 \$ (2e rang)
- Les Entreprises L. Michaud & Fils (1982) inc. 1 842 839,23 \$ (3e rang)

Considérant Que le responsable de l'appel d'offres a attesté de la conformité de l'ensemble du processus d'appel d'offres relatif à ce projet ;

Considérant Qu'entre temps, le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation a confirmé par écrit à la municipalité qu'il n'autorise pas de combiner les programmes d'aide financière suivants pour ce type de projet :

- Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ)
  - Fonds pour l'infrastructure municipal d'eau (FIMEAU)
- Considérant Que cette situation modifie, dans son ensemble, le montage financier du projet ;
- Considérant Que, dans ces conditions, la mise de fond de la municipalité pour la réalisation de ce projet est de beaucoup supérieure à ce qui était prévue ;
- Considérant Que la municipalité doit revoir, dans son ensemble, le montage financier de ce projet ;
- Considérant Que tout membre du conseil, le cas échéant, a déclaré tout conflit d'intérêt et toute situation de conflit d'intérêt potentiel et s'est retiré des délibérations et du vote sur le contrat à octroyer.

En conséquence, sur une proposition de Alain Delisle, appuyée par Nelson Thériault, il est résolu :

1. D'annuler l'appel d'offre # 7.3-7040-19-57- Projet d'infrastructure d'aqueduc et d'égout (diverses rues) pour le remplacement et de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sur les rues Boule de-Neige, Flocons et Cristaux;
2. D'inscrire l'annulation de cet appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres SÉ@O ;
3. D'autoriser Madame Marie-France Lévesque, directrice générale et greffière à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents relatifs à l'annulation dudit appel d'offres.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**146-08-2023**

**6.2 CITQ -Corporation de l'industrie touristique du Québec**

**Délégation d'autorité**

Sur proposition de Carmen Fournier, appuyée par Alain Delisle, il est résolu à l'unanimité de nommer MARIE-FRANCE LÉVESQUE, pour représenter la corporation/la société MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-IRÈNE, propriétaire de l'établissement d'hébergement touristique nommé ci-dessous aux fins de discussion auprès de la Corporation de l'industrie touristique du Québec (la CITQ) pour tout sujet relatif à l'établissement d'hébergement touristique correspondant au numéro de dossier 294111. Nous reconnaissons que la CITQ se réserve le droit de ne faire affaire qu'avec notre représentant pour des questions d'administration et de classification de cette unité si elle le juge à propos.

Nom du ou des exploitants : Date : 7 août 2023  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-IRÈNE

Appellation de l'établissement et coordonnées : Numéro d'établissement : 294111

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-IRÈNE  
362, rue de la Fabrique  
Sainte-Irène-de-Matapédia (Québec) G0J 2P0

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**147-08-2023**

**6.3 Demande d'aide financière au volet 4 – soutien à la coopération intermunicipale du fonds régions et ruralité**

- Considérant Que la municipalité a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;
- Considérant Que les municipalités de Sainte-Marguerite-Marie, Sainte-Florence, Causapscal, Albertville, Saint-Léon-le-Grand, Saint-Zénon-du-Lac-Humqui, Sainte-Isèbe, Amqui, Lac-au-Saumon, Saint-Alexandre-des-Lacs, Saint-Tharcisius, Saint-Vianney, Val-Brillant, Sayabec, Saint-Cléophas, Saint-Moïse, Saint-Noël, Saint-Damase, TNO de la MRC de La Matapédia ainsi que la MRC de La Matapédia désirent présenter un projet afin de développer au sein du Service de génie municipal de la MRC de La Matapédia, une expertise en gestion des actifs municipaux;
- Considérant Que la MRC de La Matapédia désire bonifier l'entente du service entre les municipalités de la MRC et le service de génie municipal afin d'y ajouter un service spécialisé en gestion des actifs ;
- Considérant Que la MRC de La Matapédia accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet.

En conséquence, sur une proposition de Nancy Lizotte, appuyée par Nelson Thériault, il est résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de Sainte-Isèbe s'engage à participer au projet de développement d'une expertise en gestion des actifs municipaux au sein du Service de génie municipal et à assumer une partie des coûts ;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la MRC de La Matapédia organisme responsable du projet

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **6.4 Ressources humaines**

Point reporté

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **7. Voirie**

#### **7.1 Souffleuse**

Le conseil discute au sujet de l'importance de faire l'acquisition d'une souffleuse qui serait installée sur le chargeur de la municipalité. Deux soumissions ont été présentées. Quelques informations supplémentaires devront être répondues à la prochaine séance de travail du conseil municipal.

### **8. Eau potable et eaux usées**

#### **8.1 Biosor – Travaux de remplacement du média filtrant**

Le conseil discute au sujet de l'offre de service reçu de la CRIC. Ce dernier devra confirmer la réalisation des travaux pour le mois de septembre 2023. Pour donner suite à la confirmation, un appel d'offres sur invitation sera lancé aux

entrepreneurs de la région. L'appel d'offres consiste à entreprendre des travaux d'excavation de remplacement du média filtrant en partenariat avec la CRIC.

## **9. Biomasse**

148-08-2023

### **9.1 Modification de la fournaise**

Il est proposé par Alain Delisle, appuyé par Carmen Fournier, et résolu :d'octroyer le contrat à fabrication atelier JMR afin de procéder à la modification de la chaudière à la biomasse pour un montant de 3 900\$ avant taxes. Cette modification sera subventionnée par le programme PRABAM.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **10. Urbanisme et zonage**

149-08-20223

### **10.1 Dérogation mineure – 409 rue principale**

Considérant qu'une dérogation mineure est demandée aux dispositions de l'article 13.16.3 du Règlement de zonage numéro 07-2004 afin de fixer à 57 mètres la distance séparatrice entre un bâtiment d'élevage et le périmètre urbain de la municipalité alors que cette distance ne devrait pas inférieure à 136.3 mètres;

Considérant que le projet consiste à procéder à l'implantation d'un nouveau bâtiment d'élevage d'une capacité de 58 unités animales de bovins de boucherie, bâtiment fermé, gestion solide des fumiers accumulé dans le bâtiment;

Considérant que le représentant de Ferme Excel-Bœuf Inc. s'est montré favorable pour déplacer de 27 mètres en direction Sud-Ouest le bâtiment d'élevage projeté tout en conservant à 57 mètres la distance entre le bâtiment et le périmètre urbain;

Considérant qu'à la suite de l'analyse de la demande par le CCU, celui-ci recommande au conseil municipal d'accorder la dérogation mineure demandée conditionnellement à ce que le plan de l'ingénieur montrant le déplacement du bâtiment d'élevage de 27 mètres en direction Sud-Ouest soit déposé à la municipalité;

Considérant qu'à la suite de ce déplacement de 27 mètres du bâtiment d'élevage, la distance séparent celui-ci du périmètre urbain demeure inchangé soit 57 mètres;

En conséquence, sur une proposition d'Alain Delisle, appuyée par Carmen Fournier, il est résolu d'accorder la dérogation mineure conditionnellement à ce que le plan de l'ingénieur soit déposé à la municipalité et que celui-ci démontre ce qui suit :

1. Le bâtiment d'élevage est déplacé de 27 mètres minimum en direction Sud-Ouest éloignant celui-ci des résidences;

2. La distance entre le bâtiment d'élevage et le périmètre urbain est de 57mètres minimum.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **10.2 Offre de service 2023-13 - Modification du règlement sur les permis et certificat ainsi que du règlement de construction**

Point reporté

150-08-2023

### **10.3 Demande de permis PIIA 6 rue des résidents**

Considérant que la demanderesse désire installer une clôture en bois sur le côté gauche et en arrière de la maison située sur le lot 3 865 310;

Considérant que le projet est assujéti au PIIA de la municipalité de Sainte-Irène;

Considérant qu'à la suite de l'analyse de la demande par le CCU, celui-ci recommande au conseil municipal d'autoriser l'émission du permis demandé;

En conséquence, sur une proposition de Nancy Lizotte, appuyée par Alain Delisle, il est résolu de délivrer le permis comme demandé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**11. Loisirs et culture**

**11.1 90<sup>e</sup> anniversaire**

Point d'informations

**12. Autres sujets**

**12.1 La fondation prévention du suicide du Bas-St-Laurent**

Aucune aide financière ne sera versée à cette fondation cette année.

**13. Période de questions des citoyens**

Une période de questions réservée aux citoyens débute à 21h36.

- Classification des fosses septiques
- Terrains vacants

151-08-2023

**13. Levée de la séance**

Il est proposé par Carmen Fournier, appuyée par Alain Delisle et résolue de lever la séance à 21h45.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
DONNÉE À SAINTE-IRÈNE  
CE 10<sup>e</sup> JOUR D'AOÛT 2023**



Sébastien Lévesque  
Maire



Marie-France Lévesque  
Directrice générale et greffière-trésorière